

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1841.

Amendement proposé par M. DE NEF à l'art. 1^{er} de la loi sur les distilleries.

« Une déduction de 10 p. % est accordée sur ces droits, pour tous les » vaisseaux d'une capacité au-dessous de 20 hectolitres. »

DE NEF.